



« POUR QUE VIVE LA NATURE ! »

## Le guide pour Agir de 14 ONG de protection de la Biodiversité

*Ce vendredi 22 mai 2020, journée mondiale de la biodiversité, 14 associations et fondations qui agissent dans ce domaine remettent leur livre blanc « Pour que vive la nature » à la Ministre Elisabeth Borne.*

Ce Livre blanc est le fruit d'un travail engagé depuis plusieurs mois, dans la perspective de la prochaine Stratégie nationale pour la Biodiversité 2021-2030 qui fera suite au Congrès Mondial de l'UICN et de la 15<sup>e</sup> COP pour la biodiversité.

Compte tenu de l'actualité, nos 14 associations de connaissance, protection et éducation à la biodiversité ont intégré, dans leurs analyses et leurs propositions d'actions, la crise sanitaire en la replaçant dans une perspective plus globale et systémique et en soulignant les responsabilités humaines.

Elles proposent d'en tirer toutes les conséquences et tous les enseignements, et formulent des pistes de transformation et d'actions pour exposer une autre vision du monde, de nos sociétés et de l'économie afin que nature vive, humains compris, seule manière d'éviter qu'adviennent d'autres crises de même ampleur.

*Ce document, de 62 pages, intitulé « Pour que vive la nature comprend 3 volets :*

*- Le premier volet, présente l'état actuel de la biodiversité dans notre pays. De par la situation géographique de l'hexagone, ses territoires outre-mer et son espace maritime, la France figure parmi les pays les plus riches du point de vue de sa biodiversité. Malheureusement, il fait aussi partie des 10 pays au monde abritant le plus d'espèces menacées.*

*Les causes, bien connues, de raréfaction des espèces s'accroissent. Pourtant, preuve est faite que les solutions existent. Certains résultats ponctuels ont pu être atteints. Des espèces autrefois menacées ont fait leur retour. Ces quelques succès, ponctuels, sont autant d'exemples qui doivent nous encourager à passer à la « vitesse supérieure ».*

*- Le second volet propose un bilan et une analyse des politiques passées dédiées à la protection de la nature et de la biodiversité depuis 60 ans. Trois grandes périodes sont distinguées : 1960-1990 ; 1990-2010, 2010-2020. De ces décennies de politiques publiques en faveur de la biodiversité, nous retenons cinq principes simples qui devront donc guider l'action pour la décennie à venir, et même à plus long terme.*

- 1. Une priorité forte doit être accordée à la correction des effets négatifs de diverses politiques sectorielles, nationales ou territoriales, défavorables à la biodiversité ;*
- 2. Une véritable volonté politique des acteurs publics apparaît indispensable, à tous les niveaux d'actions, des communes à l'État ;*
- 3. Il apparaît essentiel de définir des objectifs et des indicateurs de résultats communs à tous les opérateurs, pouvant attester de l'efficacité des politiques menées ;*
- 4. Une coordination forte apparaît nécessaire entre tous les opérateurs impliqués ;*

5. Il est indispensable de mieux écouter les diagnostics et propositions des acteurs de la société civile, en particulier celles des instances consultatives mises en place.

- **Le troisième volet de ce livre blanc présente nos principales propositions pour une nouvelle stratégie française pour la biodiversité**, qui reposent sur huit ambitions, que nous déclinons en 36 objectifs. Pour chaque objectif, nous présentons une sélection d'actions concrètes qui pourraient être mises en œuvre.

**Les deux premières ambitions visent à améliorer à la fois la gouvernance de la biodiversité et les outils financiers** à travers une gouvernance inclusive et planifiée, coordonnant et mobilisant les acteurs (ambition 1) et un dispositif économique, financier et fiscal au service de la protection de la nature et de la lutte contre le changement climatique (ambition 2).

**Les trois ambitions suivantes visent à faire prendre en compte les enjeux de la biodiversité sur l'ensemble de notre territoire et par toutes les activités qui s'y déploient** en intégrant les objectifs de biodiversité et les solutions fondées sur la nature dans les principales politiques sectorielles (ambition 3), en réduisant à la source les pressions qui s'exercent sur la biodiversité en ciblant les déterminants socio-économiques qui les génèrent (ambition 4) ainsi qu'en protégeant et en restaurant durablement les milieux naturels, les espèces et leur capacité d'évolution dans un cadre cohérent d'aménagement du territoire (ambition 5).

**Enfin, les trois dernières ambitions visent à ce que cette stratégie s'inscrive au cœur de notre société et soit mise en œuvre de manière pérenne, suivie et évaluée** grâce à la sensibilisation, la formation et la mobilisation des citoyens et de tous les acteurs (ambition 6), à l'amélioration des savoirs et savoir-faire déployés par les acteurs publics ou privés dans la diversité de leurs compétences et de leurs moyens (ambition 7) et à l'accès équitable au patrimoine naturel et la lutte contre les inégalités d'accès aux aménités naturelles (ambition 8).